

Facturation électronique 2026

Perspectives et préparatifs
dans le secteur de la comptabilité

Nouveautés T4 2025

Table des matières

Introduction.....	2
Executive résumé.....	3
À propos de l'ITAA.....	4
À propos de Billtobox du Banqup Group.....	4
1. À propos de la facturation électronique.....	5
2. Les résultats.....	6
2.1 L'échantillon.....	6
2.1.1 La répartition régionale des participants.....	7
2.1.2 Type d'activité professionnelle des membres.....	8
2.2 Facturation électronique en Belgique : les entreprises sont-elles prêtes ?.....	9
2.2.1 Les entreprises belges sont-elles prêtes pour la facturation électronique via les cabinets d'expertise comptable ?.....	9
2.2.2 Les entreprises belges disposant d'experts-comptables internes sont-elles prêtes pour la facturation électronique ?.....	11
2.3 Inscriptions Peppol en Belgique.....	14
2.4 Mise en œuvre de la facturation électronique.....	15
2.5 Accompagnement à la facturation électronique.....	18
2.5.1 Le sentiment de responsabilité.....	18
2.5.2 Mise en oeuvre des solutions d'e-facturation pour leurs clients.....	19
2.5.3 Plans de communication sur la facturation électronique destinés aux clients.....	22
2.5.4 Accompagnement des clients pour l'inscription au réseau Peppol.....	25
2.6 Fonctionnalités et compatibilité internationale des solutions de facturation électronique pour les experts-comptables.....	26
2.6.1 La solution doit-elle être prête pour l'E-reporting ?.....	26
2.6.2 Formats internationaux.....	29
2.6.3 Approbation de la facture.....	31
3. Conclusions pour le dernier sprint.....	35

Introduction

Au cours du deuxième trimestre, la première enquête de cette année a été réalisée concernant l'obligation imminente de facturation électronique. Aujourd'hui, au début du quatrième trimestre 2025 et à moins de trois mois de l'entrée en vigueur du nouveau mandat le 1er janvier 2026, l'Institute for Tax Advisors and Accountants (ITAA) a jugé important de prendre de nouveau le pouls de ses membres, et, par leur intermédiaire, de leurs clients entrepreneurs.

En collaboration avec Banqup/Billtobox, la fédération professionnelle a lancé cette année une troisième enquête à grande échelle, dans le but de mieux comprendre l'évolution des préparatifs et les attentes actuelles au sein du secteur des conseillers fiscaux et des experts-comptables.

La facturation électronique obligatoire représente un changement fondamental tant pour les entreprises que pour les cabinets comptables. Il s'agit d'une étape importante dans la digitalisation accrue des processus administratifs, offrant des avantages tels qu'une plus grande efficacité, un meilleur contrôle fiscal et une réduction de la consommation de papier. Dans le même temps, cette transition entraîne également de nombreux défis pratiques, tels que la mise en œuvre technique, l'adaptation du fonctionnement interne et la collaboration avec les clients et les fournisseurs.

Par cette enquête, l'ITAA souhaite évaluer à quel stade se trouvent ses membres dans leurs préparatifs, comment ils vivent cette transition et quel type de soutien ils jugent nécessaire. Les résultats fournissent des informations précieuses sur l'état actuel de la profession et constituent un apport essentiel pour les décideurs politiques, les fournisseurs de logiciels et le secteur lui-même afin de répondre efficacement aux besoins du terrain.

Dans ce rapport, nous réunissons les principales conclusions de cette nouvelle enquête et expliquons quelles préoccupations, besoins et attentes animent les membres de l'ITAA à l'approche de l'obligation imminente de facturation électronique.



Bart Van Coile, **président ITAA**

Executive résumé

À moins de trois mois de l'entrée en vigueur obligatoire de la facturation électronique le 1er janvier 2026, la troisième enquête sectorielle à grande échelle de 2025 montre des progrès clairs dans la préparation au sein du secteur comptable belge. En même temps, des différences notables subsistent entre les régions et entre les cabinets de tailles différentes. L'enquête a recueilli 1 474 réponses, un peu moins que lors des enquêtes du T3 et du T2, mais toujours de manière représentative. La Flandre reste la région la mieux représentée, suivie de la Wallonie et de Bruxelles, et la majorité des répondants travaillent dans des cabinets fiduciaires, reflétant le profil général des membres de l'ITAA.

L'adoption de la facturation électronique par les clients a fortement progressé ces derniers mois. Alors qu'au T2, 59 % des experts-comptables déclaraient que moins d'un quart de leurs clients était prêt pour la facturation électronique, ce chiffre est de 38,3 % au T4. Le nombre de cabinets dont plus des trois quarts des clients sont prêts a doublé, passant de 9,3 % à 18,3 %. La Flandre reste en tête, suivie de la Wallonie et de Bruxelles, tandis que les petits cabinets, surtout en Wallonie, accusent un léger retard. Dans les entreprises disposant d'experts-comptables internes, la mise en œuvre progresse plus lentement : 69,7 % prévoient d'être prêts à temps, mais 42,2 % estiment que l'organisation ne respectera pas la date limite, contre 27 % au T2.

La confiance dans une transition en douceur a légèrement diminué. Seuls 9,5 % des répondants ne prévoient aucun problème, tandis que 30,8 % anticipent des défis importants. La majorité des experts-comptables considèrent que le passage est maîtrisable, mais la pression augmente à l'approche de la date limite. La volonté d'accompagner les clients reste forte, bien que la proportion de ceux qui se sentent entièrement responsables ait légèrement baissé, passant de 55 % à 50,6 %, tandis que 46,8 % partagent la responsabilité avec le client.

La mise en œuvre de la facturation électronique progresse clairement : 82 % des cabinets proposent une solution à leurs clients, dont plus de 65 % optent pour une solution unique, et 79,7 % disposent d'un plan de communication concret, surtout les plus grands. La préférence pour une solution prête pour le e-reporting atteint 55,9 %, tandis que la compatibilité internationale reste peu considérée, et plus de 70 % accordent une grande importance à l'approbation client, témoignant d'un maintien de l'accent sur le contrôle et la transparence.

En résumé, l'enquête montre que le secteur réalise en 2025 des progrès nets en matière d'adoption, de mise en œuvre et de communication. En même temps, une minorité significative d'entreprises et de petits cabinets reste insuffisamment préparée, ce qui fait des prochaines semaines le « dernier sprint » crucial pour que tout le monde soit prêt à temps pour la facturation électronique.

À propos de l'ITAA

L'ITAA est chargé de l'organisation des professions d'experts-comptables et de conseillers fiscaux, y compris l'accès à la profession, la gestion du registre public et la supervision de l'exercice professionnel. L'ITAA représente près de 15 000 membres (personnes physiques), dont environ 3 500 stagiaires. Avec le personnel des cabinets, environ 35 000 personnes sont employées dans le secteur. Ces 35 000 personnes servent 99 % des entreprises en Belgique, en particulier les PME. Les membres de l'ITAA sont soumis à des règles déontologiques strictes et à des normes de compétence professionnelle qui garantissent la qualité de leurs conseils et leur indépendance, servant ainsi également l'intérêt général.



À propos de Billtobox du Banqup Group

Billtobox est un projet conjoint de l'ITAA et du groupe Banqup (anciennement Unifiedpost Group). Billtobox constitue le lien numérique entre les entrepreneurs et leur expert-comptable. Grâce à Billtobox, un entrepreneur peut créer, envoyer et recevoir des factures (électroniques). De plus, il peut effectuer des paiements et garder une vue d'ensemble complète. Billtobox est l'outil recommandé par l'ITAA pour accompagner la transition obligatoire vers la facturation électronique.



1. À propos de la facturation électronique

La facturation électronique, ou e-facturation, consiste en l'échange de factures dans un format électronique structuré. Contrairement à un PDF, qui est numérique mais surtout destiné à l'affichage visuel, une e-facture est transmise sous forme de code informatique. Cela permet aux logiciels des experts-comptables et aux systèmes ERP de traiter automatiquement la facture, directement et sans intervention manuelle.



En Belgique, le réseau Peppol est présenté comme le canal et le format pour la facturation électronique obligatoire. Peppol est un réseau utilisé dans de nombreux pays européens, pour lequel il est nécessaire de demander un identifiant Peppol (Peppol ID) auprès d'un fournisseur. Unifiedpost est un point d'accès Peppol agréé, et Billtobox sert de solution logicielle pour la facturation électronique.



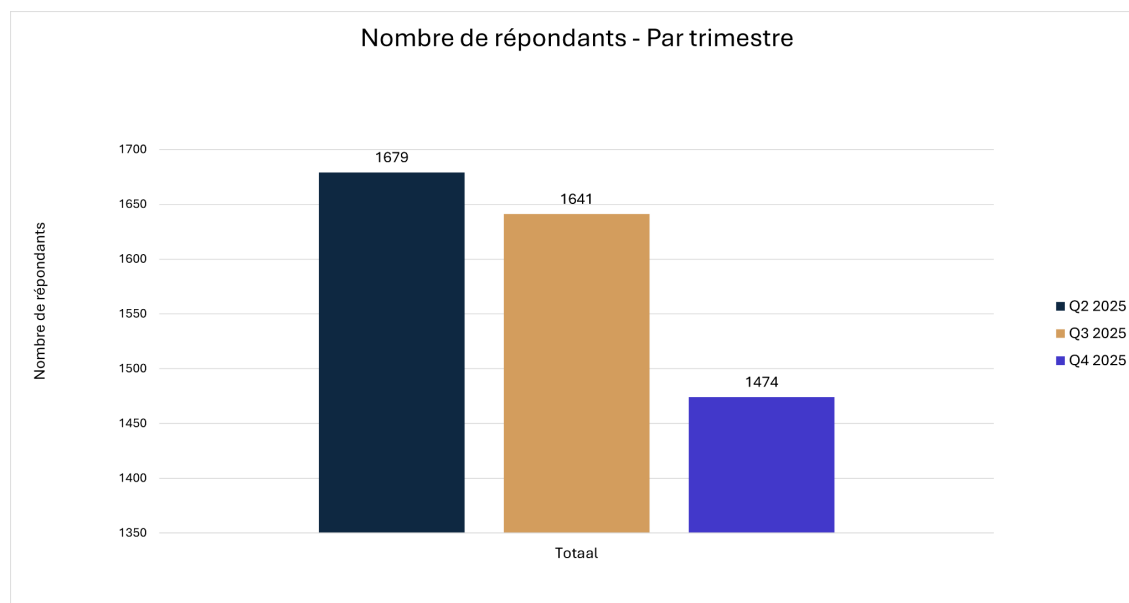
2. Les résultats

Cette enquête avait pour objectif de mesurer le degré de préparation tant du secteur comptable que des entreprises à l'introduction de la facturation électronique obligatoire. L'étude s'est concentrée spécifiquement sur les experts-comptables, qui, en tant que conseillers de confiance des entreprises, jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de la facturation électronique en Belgique.

En prolongement des enquêtes menées au cours du deuxième et du troisième trimestre 2025, cette étude fournit un état des lieux récent pour le quatrième trimestre 2025, permettant de suivre de près l'évolution et les progrès du secteur.

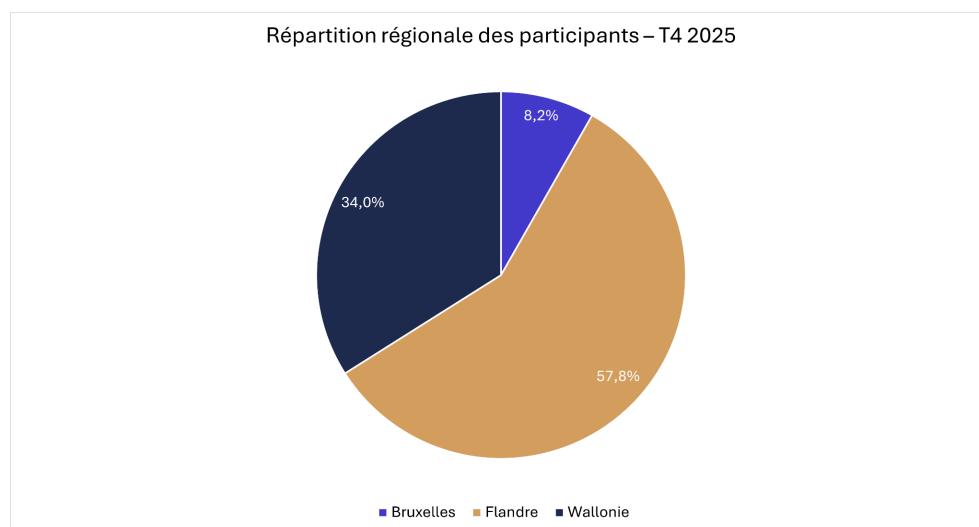
2.1 L'échantillon

L'enquête a été envoyée à plus de 6 000 cabinets d'experts-comptables affiliés à l'ITAA. Au total, 1 474 participants ont répondu à l'enquête ce trimestre. L'enquête reste ainsi représentative, bien que le nombre de répondants soit légèrement inférieur à celui des éditions précédentes (1 679 au deuxième trimestre 2025 et 1 641 au troisième trimestre 2025).

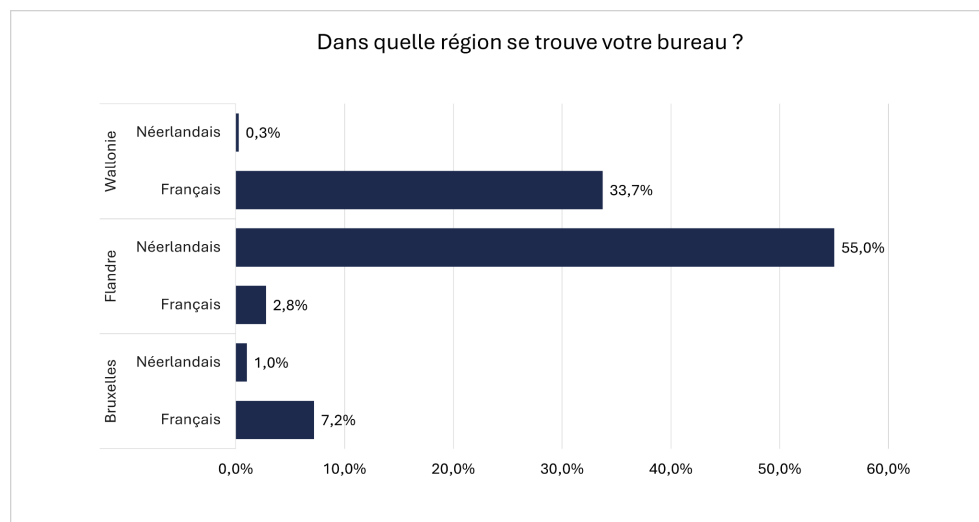


2.1.1 La répartition régionale des participants

L'enquête montre que la Flandre est la mieux représentée avec 57,80 % (852 répondants), suivie de la Wallonie avec 33,99 % (501 répondants) et de Bruxelles avec 8,21 % (121 répondants). Cette répartition est conforme à celle des enquêtes précédentes, ce qui permet de maintenir une bonne comparabilité des résultats entre les différents trimestres.



L'enquête a été remplie 830 fois en néerlandais et 644 fois en français (soit un total de 1 474). La répartition des réponses par langue correspond globalement à la répartition régionale des participants.



2.1.2 Type d'activité professionnelle des membres

Les membres de l'ITAA peuvent travailler pour un cabinet d'expertise comptable/fiscal ou être employés au sein d'une entreprise. L'enquête sur le type d'activité professionnelle des répondants du 4^e trimestre 2025 montre la répartition suivante, légèrement modifiée :

- 70,42 % (1 038 répondants) travaillent dans un cabinet d'expertise comptable, en légère hausse par rapport à la précédente enquête.
- 23,47 % (346 répondants) sont employés au sein d'une entreprise (expert-comptable interne ou collaborateur financier).
- 6,11 % (90 répondants) combinent les deux fonctions. Ils travaillent donc à la fois dans un cabinet d'expertise comptable et comme expert-comptable interne.

Taille des cabinets

La taille des cabinets et le nombre moyen de clients des cabinets participants donnent une image claire du public cible de cette enquête. Sur la base des réponses des cabinets (à l'exclusion des experts-comptables internes et des fonctions combinées) concernant le nombre de clients, la répartition pour le 4^e trimestre 2025 est la suivante :

- Nombre moyen de clients : 317,3 clients
- Nombre médian de clients : 150 clients
- Nombre minimum de clients : 1 client
- Nombre maximum de clients : 6 000 clients
- Écart type : 600,6

Le grand écart entre la moyenne et la médiane (317,3 contre 150) souligne la présence de quelques très grands cabinets qui font grimper la moyenne, tandis que la moitié des cabinets dispose d'une clientèle maximale de 150 clients (la médiane).

Lorsqu'on se limite aux répondants exerçant dans **un cabinet fiduciaire ou en fonction combinée**, la taille des cabinets (mesurée en nombre d'employés) se répartit comme suit :

- 79,54 % travaillent dans un cabinet comptant de 1 à 9 employés.
- 20,46 % travaillent dans un cabinet comptant 10 employés ou plus.

Cela confirme que l'échantillon reflète fidèlement le secteur comptable belge, principalement composé de cabinets petits et moyens.

La répartition par langue, région et taille des cabinets, ainsi que le nombre total de répondants (1 474 au 4^e trimestre 2025), est cohérente et solide par rapport aux mesures précédentes. La répartition géographique et démographique reflète la composition des membres de l'ITAA. Étant donné la taille de l'échantillon, l'analyse est statistiquement robuste et les résultats peuvent être considérés comme significatifs pour l'ensemble du secteur.

2.2 Facturation électronique en Belgique : les entreprises sont-elles prêtes ?

Dans cette section, nous examinons dans quelle mesure les entreprises belges sont prêtes à la facturation électronique obligatoire. Nous nous appuyons sur les experts-comptables et fiscalistes de toute la Belgique, qui fournissent, depuis leur pratique quotidienne, une image fiable de la situation actuelle de leurs clients. Les résultats mettent en évidence le taux d'adoption, les différences régionales et les principaux points d'attention en vue du 1^{er} janvier 2026.

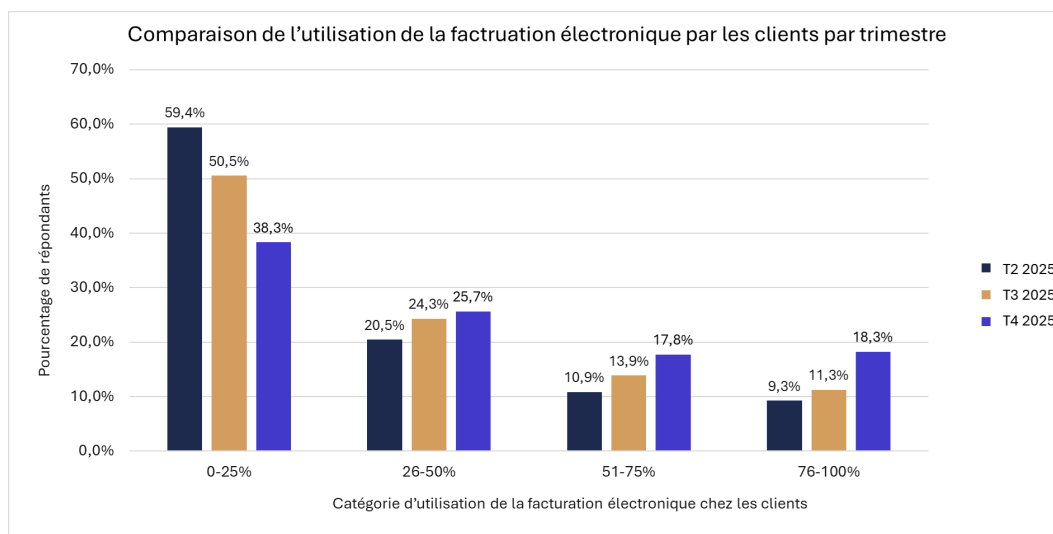
2.2.1 Les entreprises belges sont-elles prêtes pour la facturation électronique via les cabinets d'expertise comptable ?

L'enquête menée auprès des experts-comptables et des conseillers fiscaux montre que l'adoption de la facturation électronique par leurs clients s'est fortement accélérée au second semestre 2025. Le secteur est clairement passé de la phase de planification à la phase de mise en œuvre, ce qui fait qu'un nombre beaucoup plus important de clients est désormais prêt à démarrer la facturation électronique.

Au deuxième trimestre 2025, 59,42 % des cabinets indiquaient que moins de 25 % de leurs clients étaient prêts pour la facturation électronique. Au quatrième trimestre, ce chiffre est tombé à 38,3 %. Une baisse de plus de 21 points de pourcentage en seulement six mois montre que l'accompagnement des clients a bien démarré.

Une croissance nette est également observable dans les catégories supérieures. Le nombre de cabinets pour lesquels 76 à 100 % des clients sont déjà prêts a presque doublé (passant de 9,3 % à 18,3 %). Les catégories intermédiaires (26-75 %) connaissent également une forte progression. Cela signifie que de nombreux clients effectuent actuellement la transition.

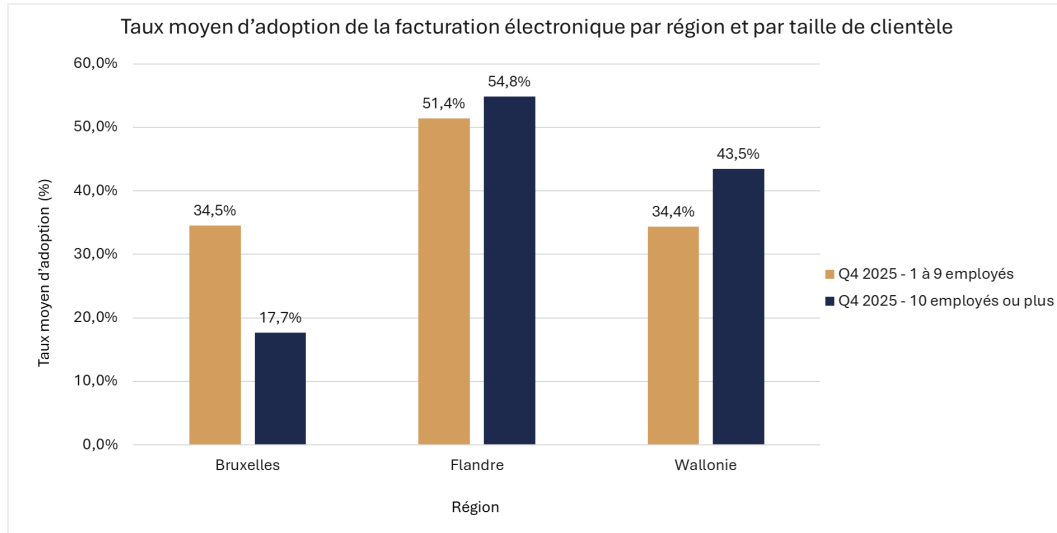
Pour autant, 38,3 % des cabinets restent au quatrième trimestre 2025 dans la catégorie la plus basse (0-25 % de clients prêts). Cela signifie que près de quatre cabinets sur dix doivent encore transférer une grande partie de leur clientèle. Un dernier effort collectif au quatrième trimestre reste donc nécessaire pour que toutes les entreprises soient prêtes à temps pour la date limite légale.



Le graphique montre le pourcentage moyen d'adoption de la facturation électronique chez les clients, ventilé par région et taille de cabinet. Il en ressort un schéma clair : les grands cabinets (10 employés et plus) obtiennent systématiquement des scores plus élevés que les petits cabinets (1 à 9 employés) dans toutes les régions.

- **La Flandre** présente le taux d'adoption le plus élevé. Les grands cabinets atteignent en moyenne 54,8 % de leurs clients, contre 51,4 % pour les petits cabinets. La différence entre grands et petits cabinets y est relativement faible, ce qui indique une adoption largement répandue.
- **La Wallonie** suit avec respectivement 43,5 % (grands cabinets) et 34,4 % (petits cabinets). L'écart de plus de 9 points de pourcentage montre que les grands cabinets y sont également en avance, mais que les petits cabinets sont moins avancés que leurs homologues flamands.
- **Bruxelles** affiche les résultats les plus faibles, avec 34,5 % pour les petits cabinets et seulement 17,7 % pour les grands cabinets. Il est remarquable que le schéma y soit inversé : les petits cabinets y performant mieux que les grands. Cela diffère de la tendance observée dans les autres régions et suggère que les grands cabinets bruxellois accusent un retard dans l'adoption.

Globalement, le taux d'adoption est le plus élevé en Flandre, suivi de la Wallonie et de Bruxelles. L'écart entre régions et tailles de cabinets souligne la nécessité d'un accompagnement ciblé, en particulier pour les grands cabinets de Bruxelles et les petits cabinets de Wallonie.



2.2.2 Les entreprises belges disposant d'experts-comptables internes sont-elles prêtes pour la facturation électronique ?

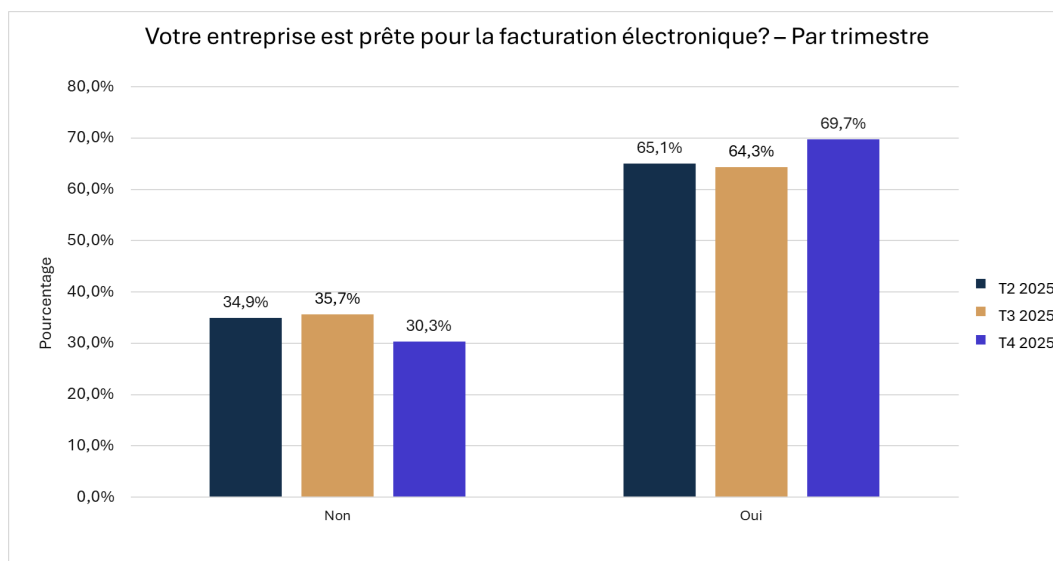
Outre des questions sur la préparation de leurs clients, les experts-comptables travaillant au sein d'une entreprise ont également répondu à des questions spécifiques sur leur propre organisation : dans quelle mesure celle-ci est-elle actuellement prête pour la facturation électronique et sera-t-elle entièrement prête pour la date limite du 1^{er} janvier 2026 ?

État actuel de préparation à la facturation électronique

Les résultats montrent une amélioration constante au fil des trimestres. Au deuxième trimestre 2025, 65,1 % des cabinets indiquaient qu'ils seraient prêts. Ce chiffre a légèrement diminué à 64,3 % au troisième trimestre, pour atteindre 69,7 % au quatrième trimestre. Une augmentation de près de 5 points de pourcentage en six mois montre que le secteur progresse dans sa propre transition numérique.

Pourtant, un quart des cabinets (30,3 %) indique au quatrième trimestre qu'ils ne respecteront pas la date limite. Cela reflète des défis tels que des choix tardifs de logiciels, la complexité de la transition, éventuellement due à des obstacles techniques, organisationnels ou communicationnels.

Ces chiffres confirment que la majorité des cabinets est dans les temps, mais qu'une minorité significative rencontre encore des difficultés dans la dernière ligne droite avant la date limite.



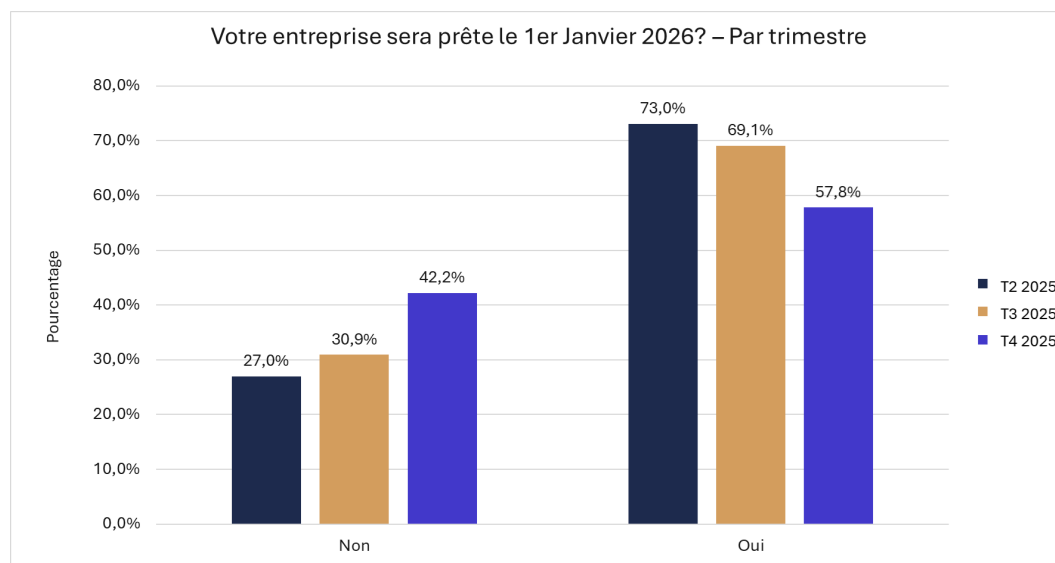
Préparation prévue à la facturation électronique pour le 1^{er} janvier 2026

Les résultats concernant la préparation prévue des entreprises au 1^{er} janvier 2026 montrent un changement progressif mais significatif de perception au cours de l'année 2025.

Au deuxième trimestre, la confiance restait élevée : une large majorité de 73 % des répondants estimait que leur entreprise serait prête à temps pour la date limite. Cet optimisme a toutefois diminué progressivement. Au troisième trimestre, le pourcentage est tombé à 69,1 %, puis a encore baissé pour atteindre 57,8 % au quatrième trimestre.

À présent, 42,2 % des entreprises s'attendent donc à ne pas être prêtes, ce qui constitue une forte augmentation par rapport à 27 % au deuxième trimestre 2025.

Bien qu'une majorité de 57,8 % au quatrième trimestre continue de croire qu'elle respectera la date limite du 1^{er} janvier 2026, la tendance à la baisse traduit une prise de conscience croissante de la complexité et de l'ampleur des ajustements nécessaires. Pour près de la moitié des répondants (42,2 %), la préparation est sous pression. Les mois à venir seront donc cruciaux pour achever avec succès la mise en œuvre et respecter la réglementation à temps.



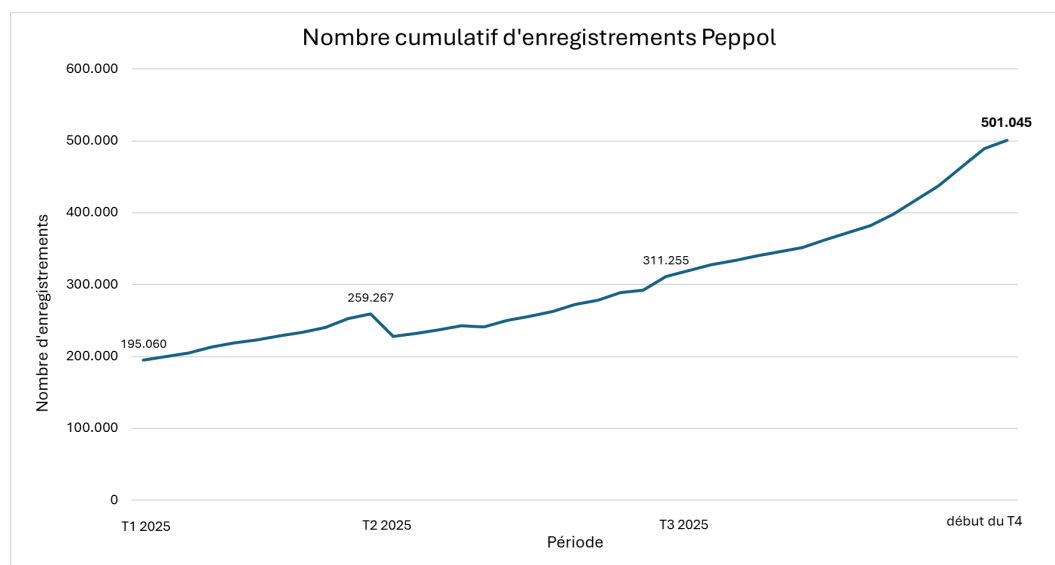
2.3 Inscriptions Peppol en Belgique

Le nombre de numéros de TVA en Belgique constitue une bonne indication du nombre d'entreprises qui seront obligées d'émettre des factures électroniques à partir du 1^{er} janvier 2026. Cette obligation concerne les entreprises assujetties à la TVA qui exercent des activités soumises à la TVA. Selon les chiffres les plus récents de Statbel, la Belgique comptait en octobre 2025 un total de 1 205 942 entreprises assujetties à la TVA.

Le nombre d'inscriptions à Peppol donne, quant à lui, un aperçu du nombre d'entreprises déjà préparées à cette obligation. Bien que l'administration publique accepte également d'autres formats et canaux d'envoi (le « deuxième canal »), la majorité des entreprises choisissent Peppol. Cela est logique, car tant l'administration que de nombreux fournisseurs de logiciels présentent Peppol comme la solution standard pour la facturation électronique.

Les chiffres les plus récents, début octobre 2025, montrent que 501 045 entreprises en Belgique sont enregistrées sur Peppol, ce qui indique clairement que de plus en plus d'entreprises se préparent à l'obligation de facturation électronique qui entrera en vigueur en 2026. Cependant, ce nombre reste relativement faible : plus de la moitié des entreprises assujetties à la TVA ne sont pas encore connectées.

Une accélération significative de l'adoption de la facturation électronique via Peppol est donc nécessaire. Cela pourrait nécessiter des efforts supplémentaires de la part de l'administration, des fournisseurs de logiciels et des organisations sectorielles, par exemple par des campagnes de communication ciblées et un accompagnement des PME.



2.4 Mise en œuvre de la facturation électronique

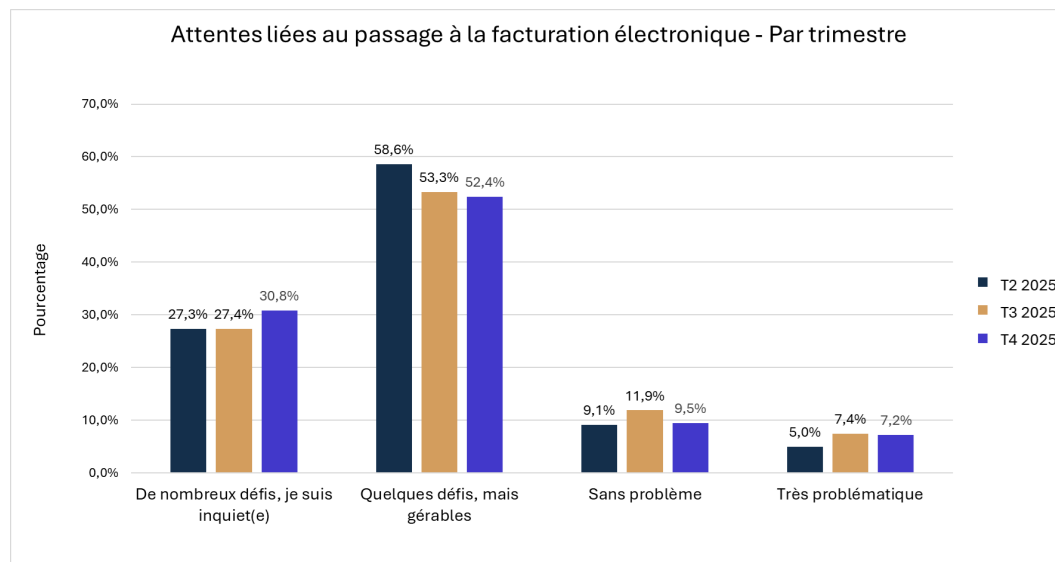
Cette section examine comment les experts-comptables et les conseillers fiscaux évaluent la mise en œuvre de la facturation électronique. Entre le deuxième trimestre 2025 et le quatrième trimestre 2025, la confiance des membres de l'ITAA dans une transition fluide a diminué.

La part des répondants qui ne prévoient aucun problème a fluctué au cours de l'année : de 9,1 % au T2 à un pic de 11,9 % au T3, pour redescendre ensuite à 9,5 % au T4. Cette baisse à l'approche de la date limite du 1^{er} janvier 2026 traduit une confiance décroissante dans une mise en œuvre sans encombre.

La majorité des répondants reste toutefois d'avis que des défis se présenteront, mais qu'ils sont maîtrisables. Cette proportion a légèrement diminué, passant de 58,6 % au T2 à 52,4 % au T4, ce qui indique qu'une partie des membres a quelque peu révisé son estimation.

Parallèlement, les préoccupations ont augmenté : le pourcentage de ceux qui anticipent de nombreux défis est passé de 27,3 % à 30,8 %, tandis que la part de ceux qui considèrent la transition comme très problématique a augmenté de 5,0 % à 7,2 %.

Bien que la confiance dans une transition fluide diminue légèrement, la majorité reste convaincue que la mise en œuvre de la facturation électronique est maîtrisable. Dans le même temps, la hausse des catégories plus préoccupantes souligne l'importance d'un accompagnement ciblé et d'une communication claire dans la phase finale cruciale de préparation.

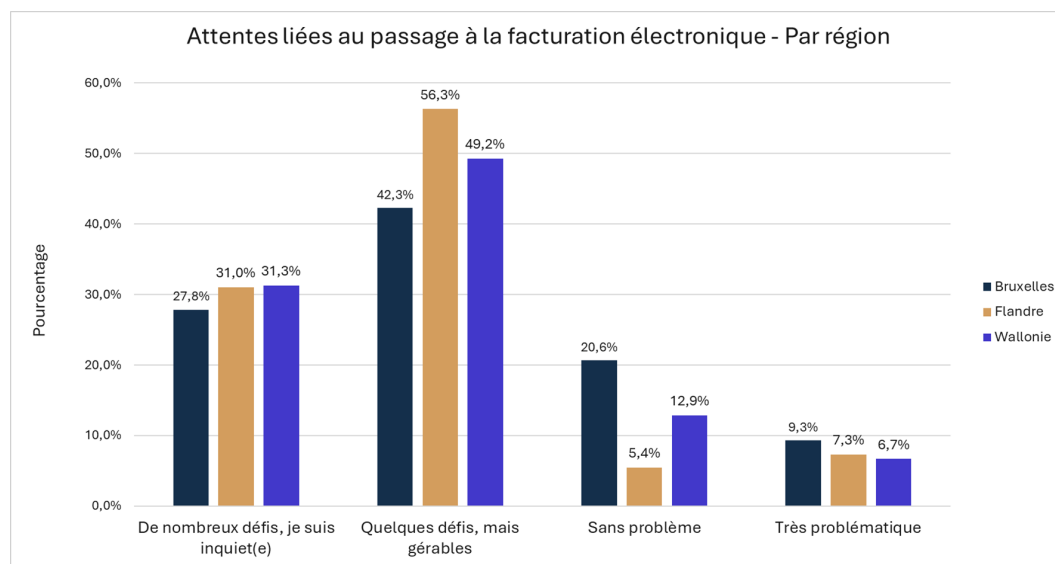


Les attentes concernant la transition vers la facturation électronique sont globalement similaires selon les régions, mais quelques différences notables apparaissent. Bruxelles est la plus optimiste : 20,6 % des répondants estiment que la transition se déroulera sans problème. En Flandre, ce chiffre n'est que de 5 %, tandis que la Wallonie occupe une position intermédiaire avec 12,9 %.

Dans toutes les régions, la majorité pense toutefois que quelques problèmes surviendront, mais qu'ils resteront maîtrisables. Ainsi, 56 % des Flamands, 42,3 % des Bruxellois et 49,2 % des Wallons s'attendent à ce que la transition se déroule avec des problèmes maîtrisables.

Le niveau de préoccupation concernant la transition est similaire dans les différentes régions. En Flandre comme en Wallonie, 31 % des participants se disent préoccupés par la transition. Concernant une transition très problématique, les différences sont faibles : 9,3 % des Bruxellois, 7,3 % des Flamands et 6,7 % des Wallons prévoient que ce sera le cas.

Ces chiffres montrent que, bien que les attentes générales concernant la facturation électronique soient comparables selon les régions, Bruxelles se montre relativement plus optimiste quant à une transition sans problème. La Flandre est la plus réservée, tandis que la Wallonie occupe une position intermédiaire. Dans toutes les régions, on considère en général que quelques problèmes surviendront, mais qu'ils resteront maîtrisables.

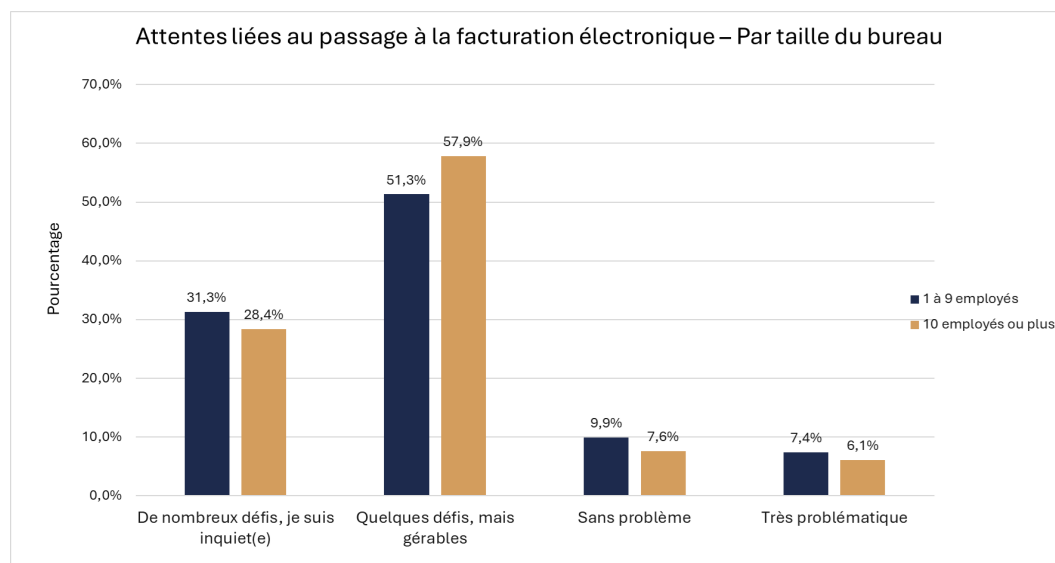


Les attentes concernant la transition vers la facturation électronique varient légèrement en fonction de la taille des cabinets, mais les différences restent limitées. Parmi les petits cabinets, 9,9 % prévoient une transition sans problème, contre 7,6 % pour les grands cabinets. Une majorité dans les deux

groupes anticipe des défis, mais les considère comme maîtrisables : 51,3 % pour les petits cabinets et 57,9 % pour les grands.

La proportion de répondants préoccupés est légèrement plus élevée dans les petits cabinets (31,3 %) que dans les grands (28,4 %), tandis qu'un petit pourcentage dans les deux groupes estime que la transition sera très problématique (7,4 % pour les petits cabinets, 6,1 % pour les grands).

Globalement, les attentes concernant la facturation électronique sont comparables entre petits et grands cabinets. Les différences sont faibles : les grands cabinets ont légèrement plus tendance à considérer les défis comme maîtrisables, mais les deux groupes estiment que la transition peut être largement contrôlée.



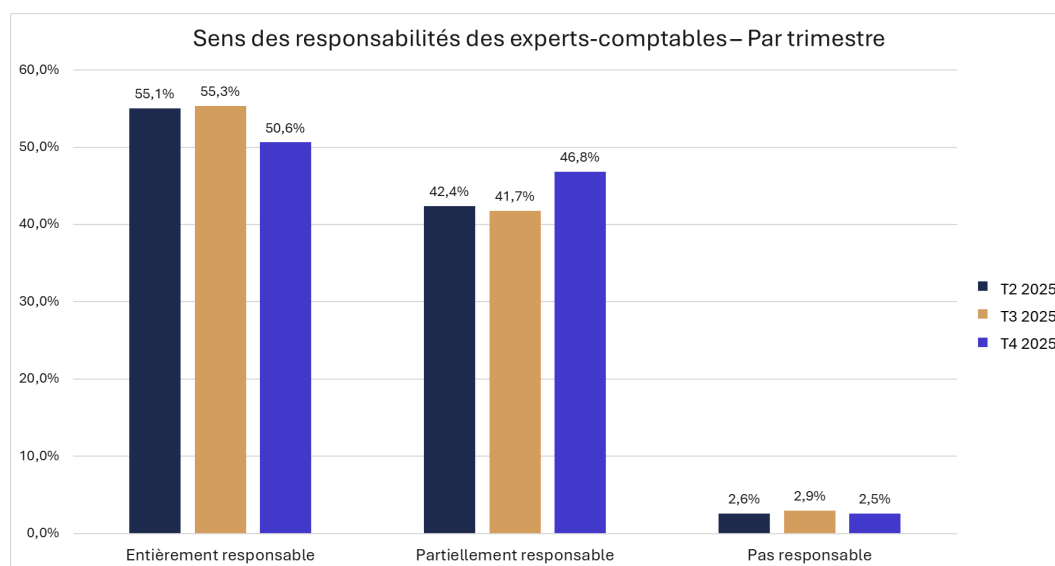
2.5 Accompagnement à la facturation électronique

Cette section examine plus en détail comment les membres de l'ITAA se préparent concrètement à la facturation électronique obligatoire. Nous analysons dans quelle mesure les experts-comptables et les conseillers fiscaux se sentent responsables du soutien de leurs clients dans la mise en œuvre de la facturation électronique et comment ils accompagnent effectivement ces derniers.

2.5.1 Le sentiment de responsabilité

L'enquête actuelle montre que le sentiment de responsabilité des experts-comptables et des conseillers fiscaux concernant l'information des clients sur la facturation électronique a diminué par rapport au T2 2025. Une faible majorité de 50,6 % des répondants se considère pleinement responsable de cette tâche, contre 55 % lors de l'enquête précédente. En revanche, la proportion de ceux qui se sentent partiellement responsables a augmenté pour atteindre 46,8 % (contre respectivement 42,4 % au T2 2025 et 41,7 % au T3 2025). Le nombre de répondants ne se sentant pas responsables reste stable autour de 3 %.

Cette tendance indique une légère diminution du sentiment de responsabilité personnelle dans le secteur en ce qui concerne la transition numérique. Bien que la majorité des experts-comptables se sentent encore pleinement responsables, un nombre croissant de professionnels considère que la responsabilité incombe également à l'entreprise elle-même. Cela souligne l'importance d'un accompagnement et d'une communication ciblés de la part des organisations professionnelles telles que l'ITAA, afin que les experts-comptables et les conseillers fiscaux puissent guider leurs clients de manière proactive et efficace dans le passage à la facturation électronique.

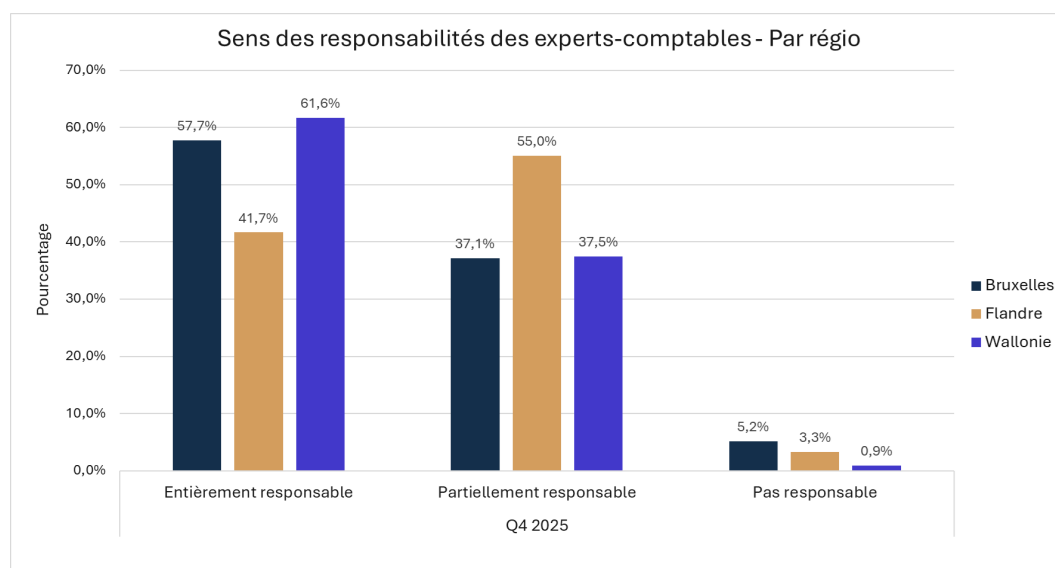


L'analyse montre des différences nettes dans le sentiment de responsabilité des experts-comptables et des conseillers fiscaux selon les régions. Le degré auquel ils se sentent responsables d'informer leurs clients sur la facturation électronique varie fortement en fonction de leur zone d'activité.

En Wallonie, 61,6% des répondants se sentent pleinement responsables, le pourcentage le plus élevé de toutes les régions, tandis que seulement 0,9% indiquent ne pas se sentir responsables. Bruxelles suit avec 57,7% de répondants pleinement responsables et 5,2% qui ne se sentent pas responsables. Dans les deux régions, 37% se considèrent partiellement responsables.

En Flandre, la proportion de pleinement responsables est nettement plus faible, avec 41,7%, tandis que la majorité de 55% se sent seulement partiellement responsable – le pourcentage le plus élevé dans cette catégorie. Seuls 3,3% des Flamands ne se sentent pas du tout responsables.

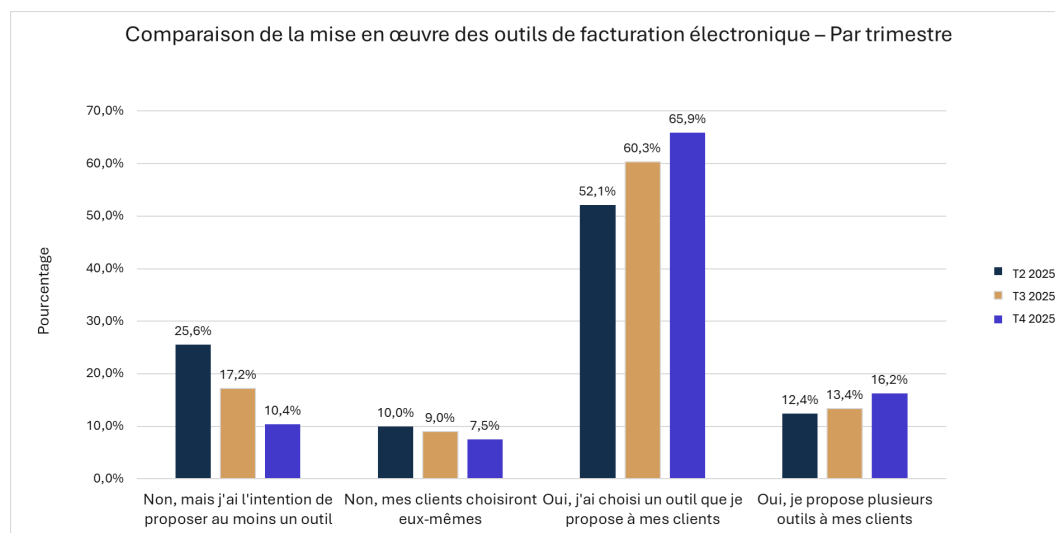
Ces chiffres montrent que l'implication dans l'information des clients est la plus forte en Wallonie et à Bruxelles. En Flandre, en revanche, la responsabilité est plus souvent partagée, ce qui peut refléter des attentes différentes dans cette région.



2.5.2 Mise en oeuvre des solutions d'e-facturation pour leurs clients

Les résultats du quatrième trimestre 2025 montrent une évolution claire dans la mise en œuvre de la facturation électronique. On observe dans le secteur un déplacement net vers une préparation active à la facturation électronique. Une majorité d'experts-comptables (65,9%) propose une solution spécifique de facturation électronique, tandis que 16,2% mettent plusieurs solutions à disposition. Cela signifie qu'environ 82% des experts-comptables et des conseillers fiscaux ont désormais pris des mesures concrètes en vue de la facturation électronique.

On observe ainsi, sur l'année écoulée, une tendance positive : un nombre croissant de professionnels prennent effectivement des mesures, ce qui témoigne d'une sensibilisation accrue et d'un taux de mise en œuvre en hausse. Seuls 10 % du secteur restent en phase de planification, et 7,5 % laissent le choix de la solution entièrement au client.



Les résultats montrent également des différences marquées dans la mise en œuvre des systèmes de facturation électronique, tant selon la taille des cabinets que selon la région.

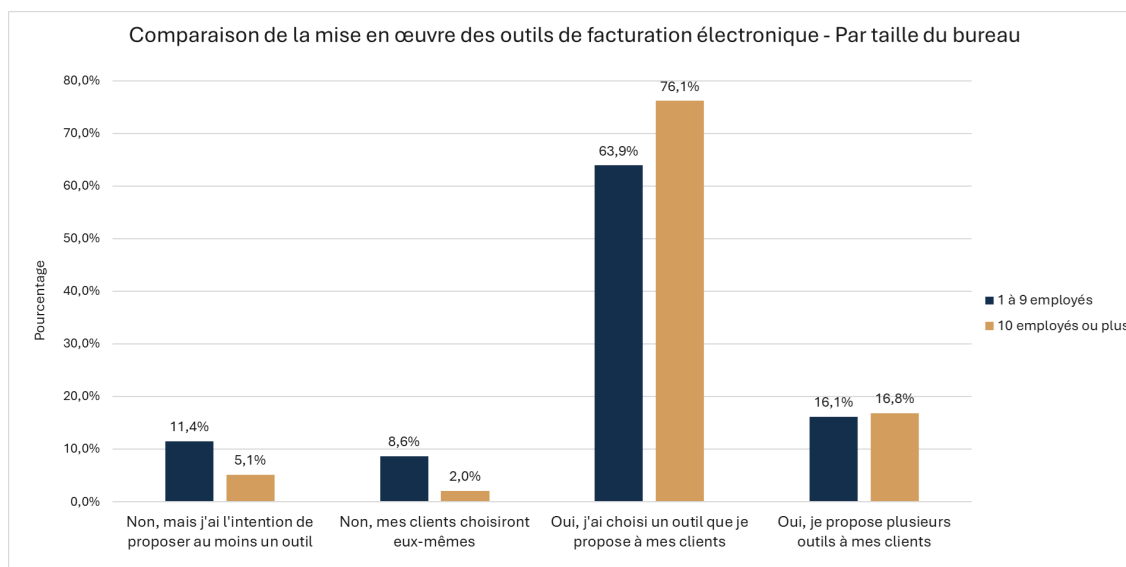
Les grands cabinets (10 employés ou plus) sont significativement plus avancés :

- Environ 93 % ont déjà mis en place un ou plusieurs systèmes pour leurs clients.
- Seulement 2 % laissent le choix entièrement au client.
- 5 % prévoient encore de mettre en œuvre une solution.

Les petits cabinets (1 à 9 employés) accusent un léger retard :

- 63,9 % ont mis en place une solution ; 16,1 % proposent plusieurs outils.
- 11,4 % sont encore en phase de planification.
- 8,6 % laissent la responsabilité entièrement au client.

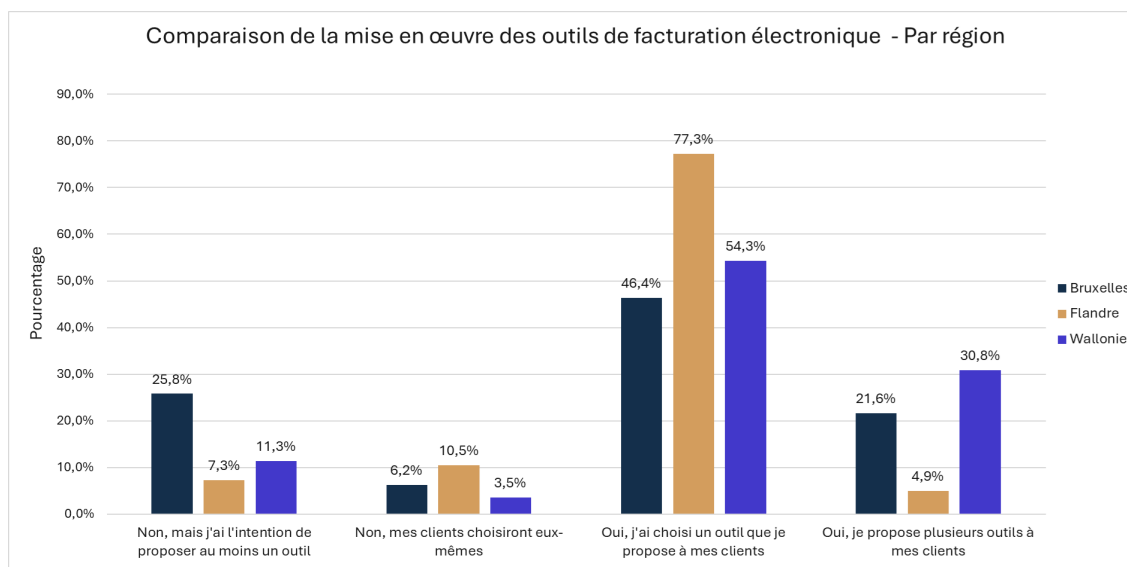
Ces différences confirment que les grands cabinets sont généralement mieux préparés, probablement grâce à davantage de moyens, des fonctions internes spécialisées ou une pression client plus forte pour se conformer à la législation. Les petits cabinets ont plus souvent tendance à laisser au client la responsabilité de choisir une solution appropriée.



Des différences régionales nettes apparaissent également dans la mise en œuvre de la facturation électronique. Dans l'ensemble, le taux d'adoption est assez similaire en Flandre (82,2 %) et en Wallonie (85,1 %), tandis que Bruxelles est légèrement en retrait avec 68 %. La plus grande différence réside toutefois dans le nombre de systèmes proposés. En Flandre, une large part des experts-comptables (77,3 %) ne propose qu'une seule solution, alors que ce taux est nettement plus faible en Wallonie (54,3 %) et à Bruxelles (46,4 %). Plusieurs solutions sont proposées par 30,8 % des experts-comptables wallons, 21,6 % des bruxellois, contre seulement 4,9 % en Flandre.

On observe également des différences régionales quant à la liberté laissée au client. En Flandre, 10,5 % des experts-comptables estiment que le client peut choisir lui-même, contre 6,2 % à Bruxelles et 3,5 % en Wallonie. Cela reflète probablement des différences culturelles ou organisationnelles dans la manière de gérer les relations clients.

Dans l'ensemble, ces chiffres suggèrent que la sensibilisation et l'accompagnement en matière de facturation électronique devraient être adaptés au niveau régional, afin que la mise en œuvre réponde mieux aux besoins et aux structures locales.

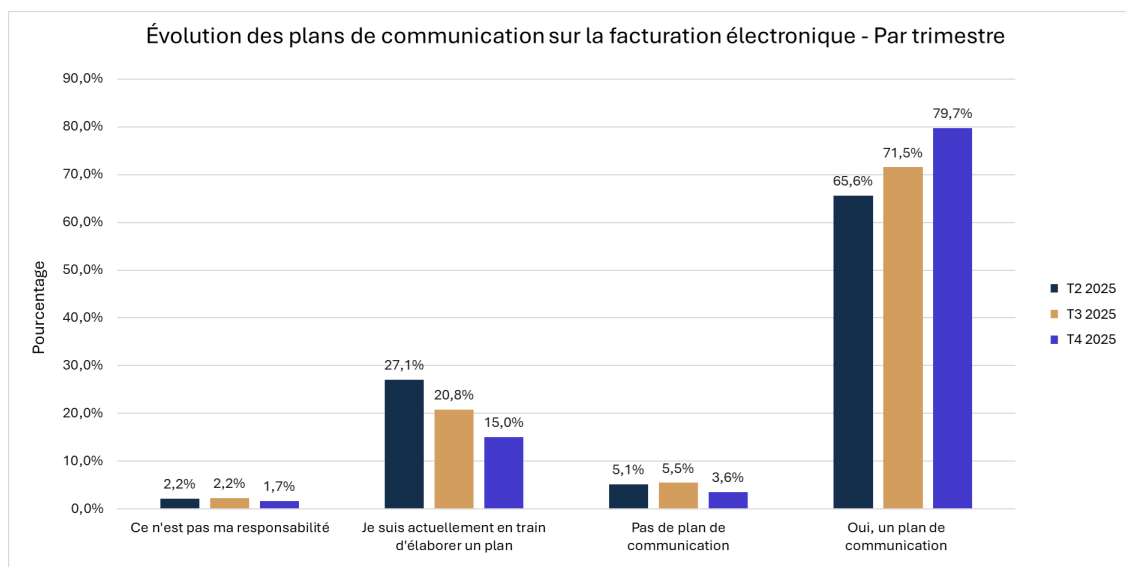


2.5.3 Plans de communication sur la facturation électronique destinés aux clients

Le degré de préparation des experts-comptables en matière de communication vers leurs clients s'est renforcé depuis les précédentes enquêtes. Les résultats montrent une nette évolution vers une meilleure planification et une plus grande implication des clients :

- La part des répondants disposant d'un plan de communication concret est passée de 65,6 % au deuxième trimestre 2025 à 79,7 % ce trimestre, ce qui représente un progrès significatif en matière de préparation.
- Dans le même temps, le pourcentage sans plan a diminué de 5,1 % à 3,6 %.
- Le nombre d'experts-comptables indiquant que leur plan est encore en cours d'élaboration a baissé de 27,1 % à 15 %.
- Enfin, la part de ceux qui estiment que la communication ne relève pas de leur responsabilité reste très limitée, passant de 2,2 % à 1,7 %.

Ces chiffres démontrent que de plus en plus d'experts-comptables prennent des mesures proactives pour informer leurs clients de manière opportune et efficace sur la transition vers la facturation électronique.



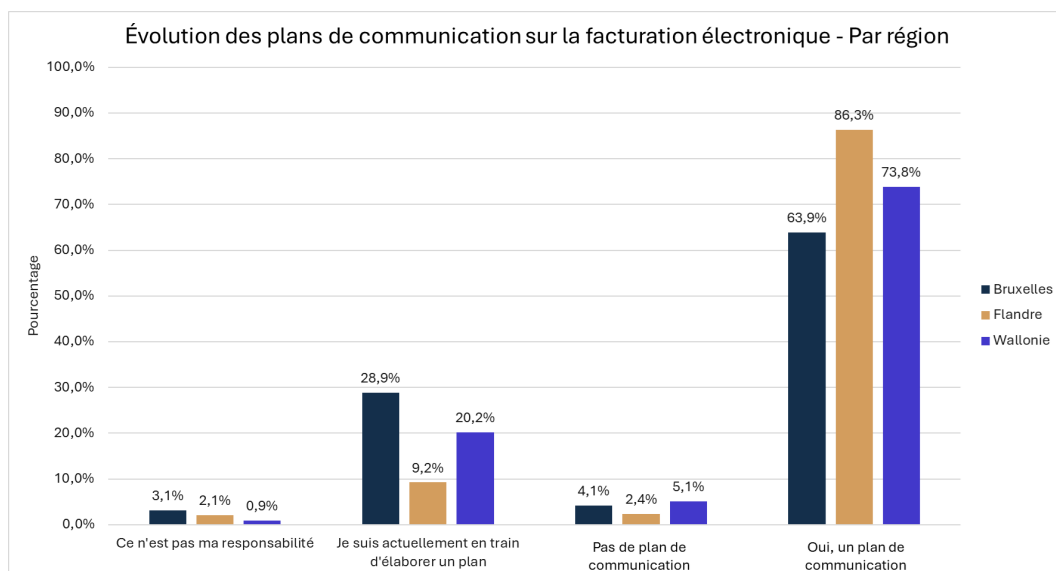
Le degré de préparation des experts-comptables en matière de plans de communication visant à informer leurs clients sur la transition vers la facturation électronique varie clairement selon la région et la taille du cabinet.

Dans toutes les régions, la majorité des experts-comptables disposent déjà d'un plan de communication, mais le niveau de préparation diffère. En Flandre, la plus grande proportion (86,3 %) a déjà élaboré un plan concret, suivie par la Wallonie (73,8 %) et Bruxelles (63,9 %).

Les experts-comptables en Wallonie et à Bruxelles indiquent plus souvent que leur plan est encore en cours d'élaboration, ce qui montre une prise de conscience croissante, mais également une mise en œuvre un peu plus lente dans ces régions.

Seule une petite minorité d'experts-comptables considère que la communication ne relève pas de leur responsabilité : moins de 1 % en Wallonie, 2,1 % en Flandre et 3,1 % à Bruxelles. La part de ceux qui n'ont pas encore de plan reste également limitée : 5 % en Wallonie, 4,1 % à Bruxelles et seulement 2,4 % en Flandre.

Ces résultats montrent que, dans toutes les régions, la majorité des experts-comptables sont déjà activement engagés dans la communication auprès de leurs clients, même si les différences observées reflètent des niveaux de préparation et de soutien variables selon les organisations professionnelles locales.

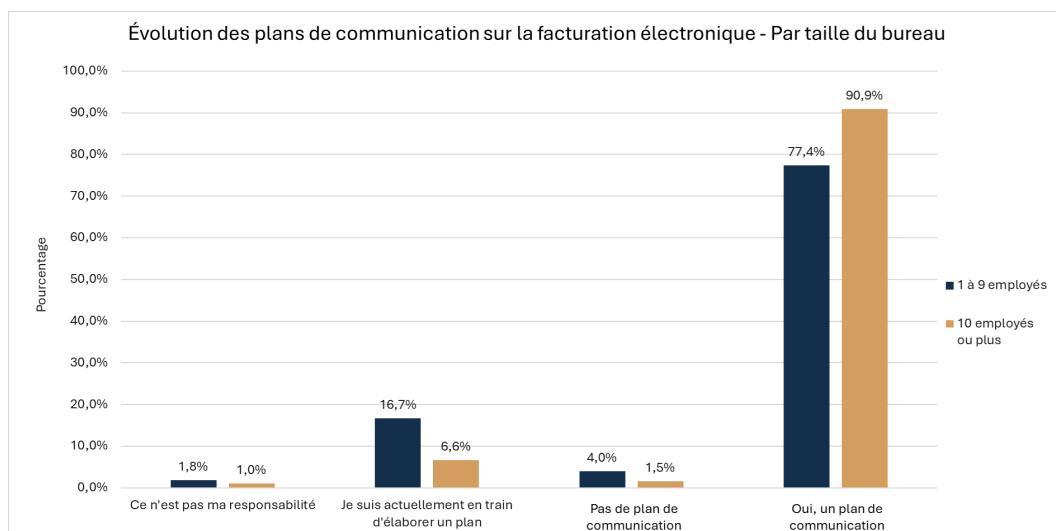


La taille du cabinet joue également un rôle important dans le degré de préparation.

Les grands cabinets (comptant dix employés ou plus) ont, dans leur immense majorité (90,9 %), déjà élaboré un plan de communication. Ils disposent généralement de davantage de ressources internes et de capacités pour accompagner activement leurs clients dans la transition vers la facturation électronique.

Les petits cabinets (d'un à neuf employés) se trouvent plus souvent encore en phase de préparation ou adoptent une attitude plus attentiste. Néanmoins, une proportion importante d'entre eux (77,4 %) a déjà mis en place un plan, tandis que 16,1 % sont encore en train de le finaliser.

Dans l'ensemble, même les plus petits cabinets montrent donc des signes clairs de progression dans la préparation de leur communication liée à la facturation électronique.



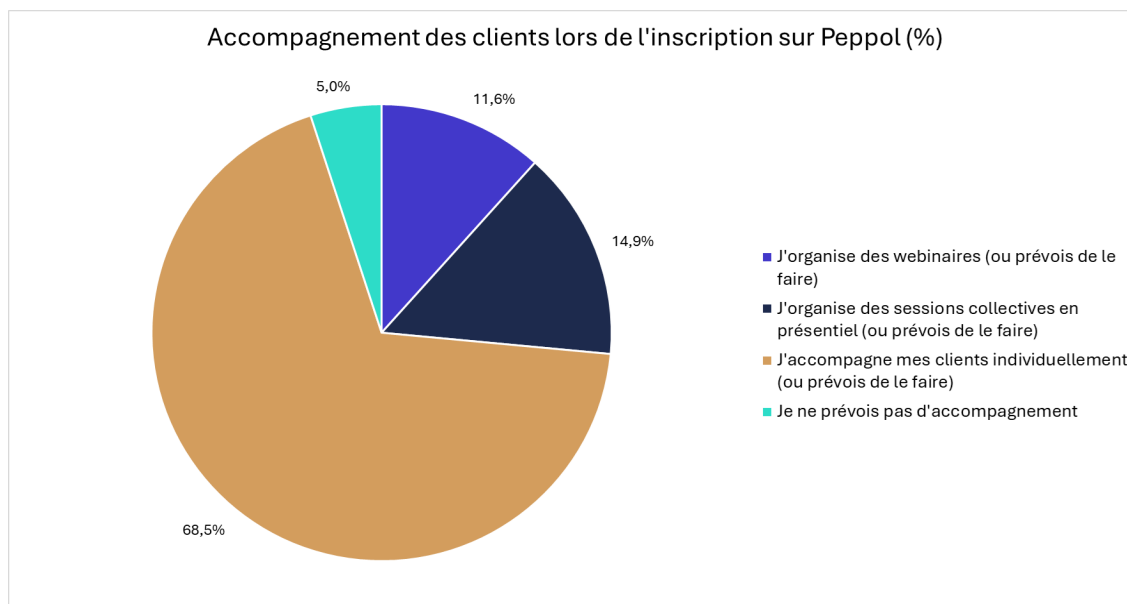
Ces résultats soulignent l'importance d'un accompagnement ciblé, afin que tous les experts-comptables puissent informer correctement leurs clients d'ici la date limite de janvier 2026.

2.5.4 Accompagnement des clients pour l'inscription au réseau Peppol

Les données montrent que les experts-comptables et les conseillers fiscaux accompagnent leurs clients individuellement pour l'inscription à Peppol, ou prévoient de le faire, dans près de 69 % des cas. Au sein de ce groupe, une approche un-à-un est presque toujours privilégiée.

Dans environ 15 % des cas, des sessions de groupe sont organisées ou prévues, tandis que 11,6 % optent pour des webinaires ou envisagent de le faire. Seuls 5 % des experts-comptables ne prévoient aucun accompagnement pour leurs clients.

Le nombre d'experts-comptables qui utilisent plusieurs formes d'accompagnement simultanément reste limité : seulement 19,7 % combinent différentes approches. Cela montre que l'accompagnement individuel demeure actuellement de loin la méthode la plus utilisée, tandis que les sessions de groupe et les webinaires jouent un rôle plus marginal.



2.6 Fonctionnalités et compatibilité internationale des solutions de facturation électronique pour les experts-comptables

Dans cette partie, nous examinons plus en détail l'opinion générale des membres de l'ITAA sur diverses situations susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement du cabinet d'expertise comptable/fiscale ainsi que sur celui de l'entreprise.

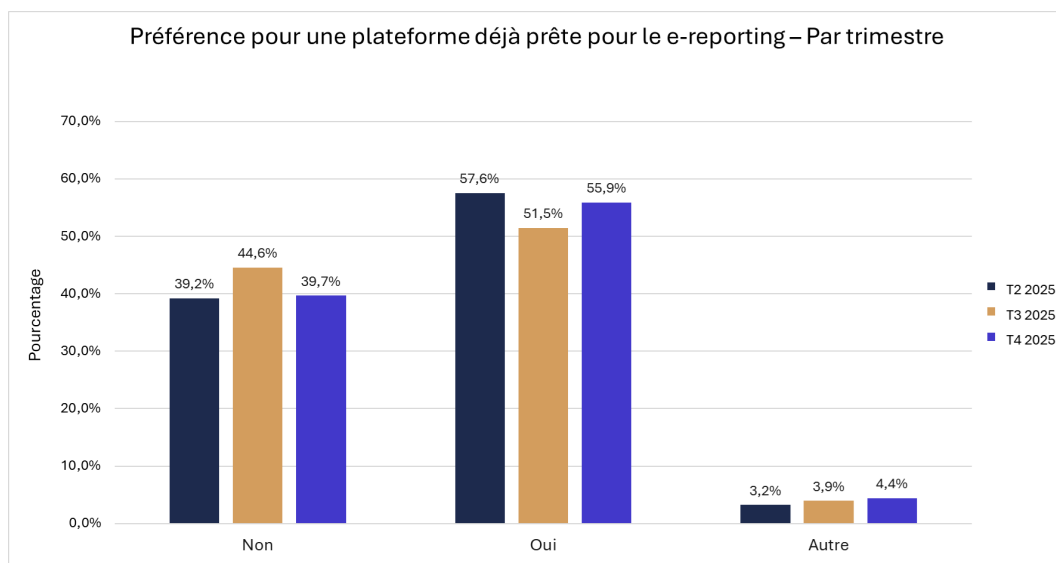
2.6.1 La solution doit-elle être prête pour l'E-reporting ?

L'évolution de la préférence pour des solutions déjà prêtes pour l'E-reporting montre une tendance claire vers une adoption croissante et une maturité du marché. Le graphique ci-dessous illustre comment cette préférence s'est développée au cours des trois derniers trimestres de 2025.

Tout au long des trois trimestres, la catégorie « oui » reste majoritaire, avec des valeurs comprises entre 51,5 % et 57,6 %. Cependant, au troisième trimestre 2025, une baisse temporaire est observée : la préférence pour les solutions prêtes pour l'E-reporting a chuté à 51,5 %, tandis que la part des réponses « non » est passée à 44,6 %. Ce léger creux peut indiquer une période d'incertitude ou de réévaluation sur le marché.

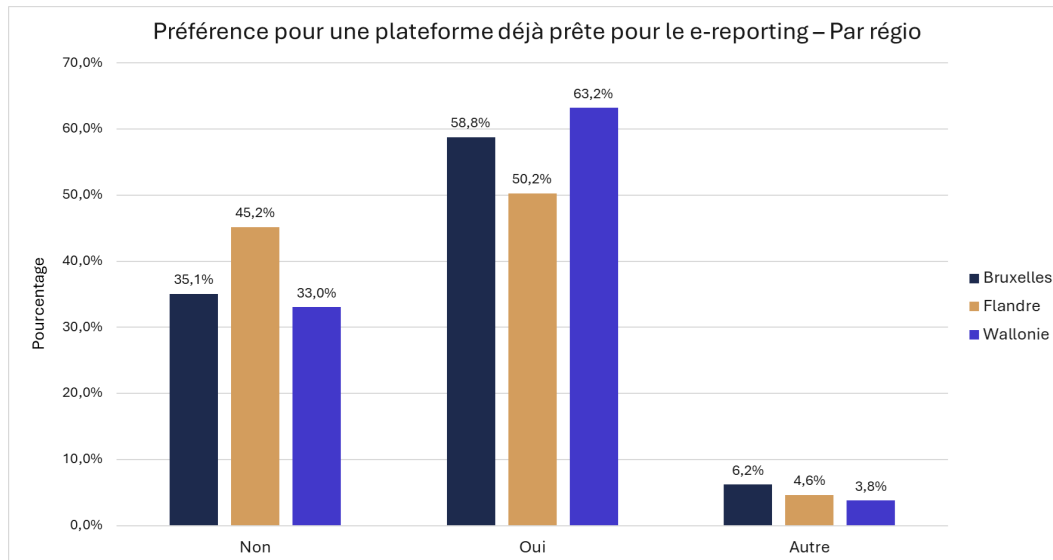
Au quatrième trimestre 2025, la tendance s'est clairement rétablie. La préférence pour une solution déjà prête pour l'E-reporting est de nouveau montée à 55,9 %, tandis que le rejet est retombé à 39,7 %. Malgré cette fluctuation temporaire, les résultats restent positifs à long terme : un nombre croissant d'experts-comptables manifestent leur volonté de passer à des systèmes compatibles avec l'E-reporting.

La catégorie « autre » reste stable et marginale au cours de tous les trimestres, avec des valeurs autour de 3 à 4 %, ce qui indique que la plupart des répondants ont une préférence claire pour l'adoption ou pour attendre.



Les résultats régionaux montrent des différences nettes dans la disposition à choisir une solution prête pour l'E-reporting.

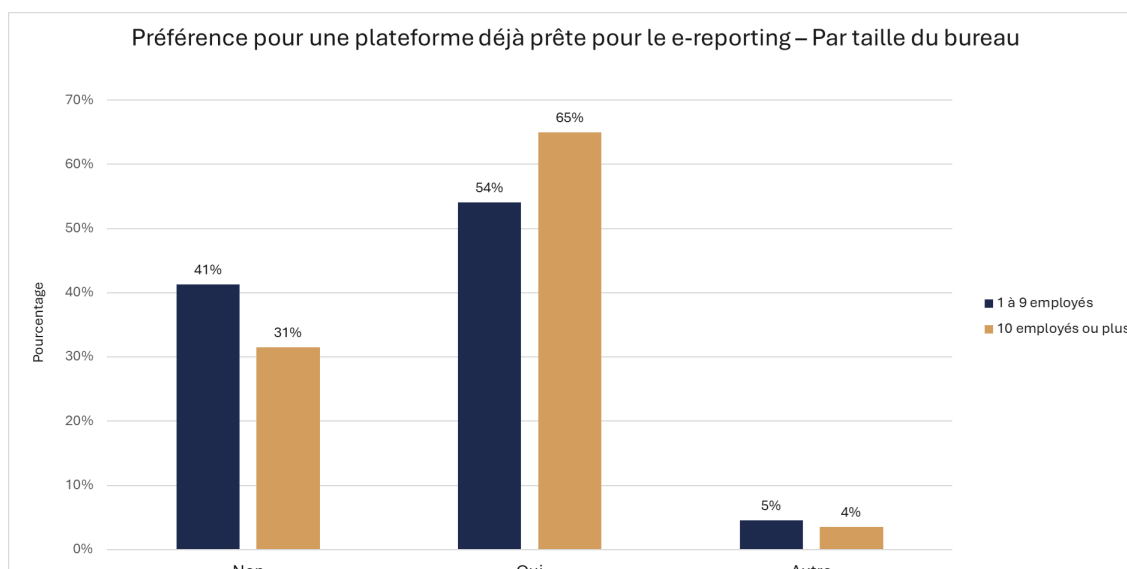
- La Wallonie se distingue avec la préférence la plus élevée (63,2 % « oui ») et la résistance la plus faible (33 %). Cela indique une forte volonté d'adoption, probablement soutenue par une communication et un accompagnement actifs de la part des organisations professionnelles locales.
- Bruxelles suit avec 58,8 % de réponses positives et une résistance modérée (35,1 %). L'attitude y est globalement positive, bien que des différences dans la structure des clients et l'utilisation des logiciels puissent rendre la transition légèrement plus complexe.
- La Flandre présente un profil plus prudent : bien qu'une majorité (50,2 %) opte encore pour l'E-reporting, la résistance est la plus élevée (45,2 %). Les experts-comptables flamands semblent davantage attendre et souhaitent d'abord obtenir plus de clarté sur les applications concrètes et les avantages.



Les résultats varient également nettement selon la taille du cabinet. Le graphique montre que les grands cabinets accordent une plus grande importance à l'E-reporting que les petits.

Les grands cabinets (10 employés ou plus) affichent la préférence la plus élevée pour une solution E-reporting, avec 65 % de « oui » contre seulement 31 % de « non ». Ces cabinets disposent généralement de plus de moyens, d'une expertise interne et subissent une pression client plus forte pour être conformes numériquement.

Les petits cabinets (1 à 9 employés) sont également positifs vis-à-vis de l'E-reporting, mais dans une moindre mesure : 54 % préfèrent une solution E-reporting, tandis que 41 % restent encore prudents. Cela indique une certaine attente ou un besoin de soutien supplémentaire pour la transition.



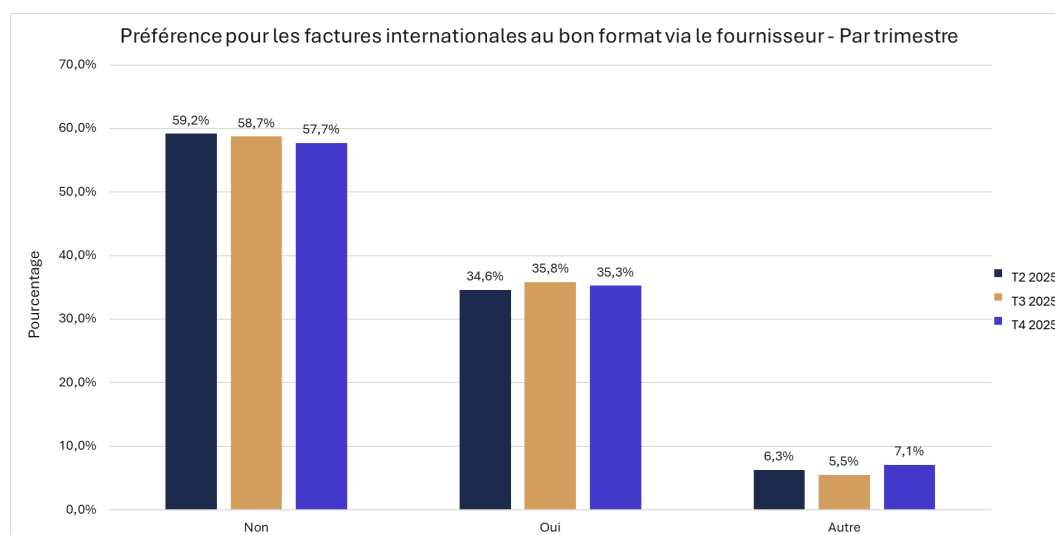
2.6.2 Formats internationaux

Les résultats de l'enquête montrent que la préférence pour un fournisseur prenant également en charge les formats de facturation électronique internationaux reste relativement stable dans le secteur. Contrairement à d'autres domaines de la digitalisation, la dimension internationale ne constitue pour l'instant pas une priorité pour la majorité des experts-comptables.

Tout au long des trimestres, la catégorie « Non » demeure le choix dominant, avec des valeurs comprises entre 57,7 % et 59,2 %. Cela signifie qu'environ six répondants sur dix estiment que le support international par leur fournisseur n'est pas essentiel. Cette stabilité suggère que le secteur se concentre pour l'instant clairement sur la mise en œuvre nationale de la facturation électronique et de l'E-reporting, plutôt que sur l'interopérabilité transfrontalière.

La catégorie « Oui », représentant les répondants attachant de l'importance au support international, reste une minorité constante, avec des pourcentages autour de 35 % à chaque trimestre. La légère augmentation au T3 (de 34,6 % à 35,8 %) et la baisse minime au T4 (35,3 %) indiquent un intérêt stable mais limité. Cela montre que seul un segment restreint du marché, probablement constitué de cabinets ayant des clients internationaux ou de grands acteurs, s'intéresse activement à cette dimension.

La catégorie « Autre » reste faible, variant de 5,5 % à 7,1 %, et n'a pas d'impact notable sur la tendance générale.

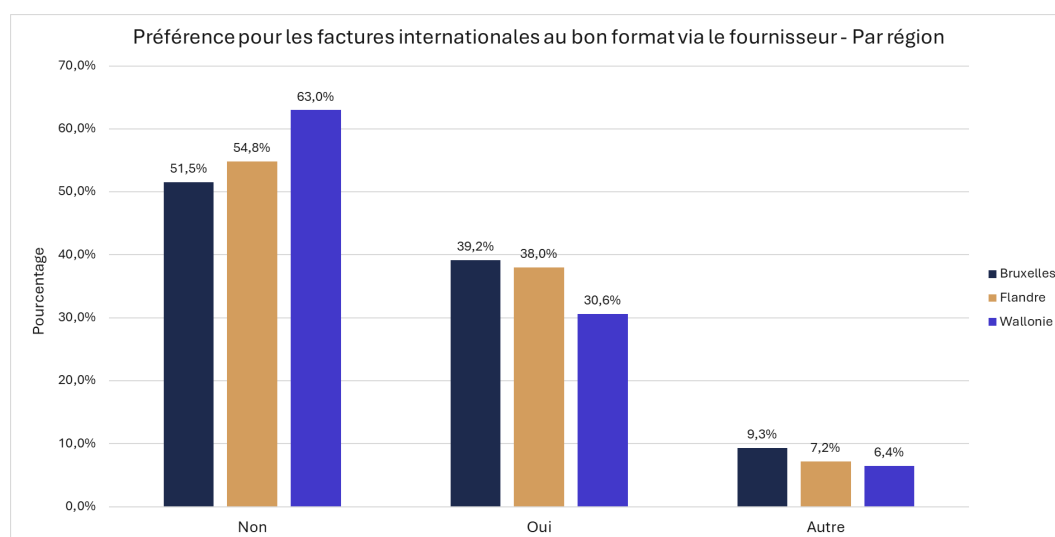


Des différences régionales nettes apparaissent dans le besoin de support international de la part des fournisseurs.

En Wallonie, la grande majorité (63 %) ne considère pas la facturation électronique internationale comme essentielle, tandis que seulement 30,6 % jugent cela important. La Flandre et Bruxelles montrent un intérêt plus élevé.

En Flandre, 38 % estiment que le support international est nécessaire, et à Bruxelles 39,2 %. Le rejet s'élève à 54,8 % en Flandre et 51,5 % à Bruxelles.

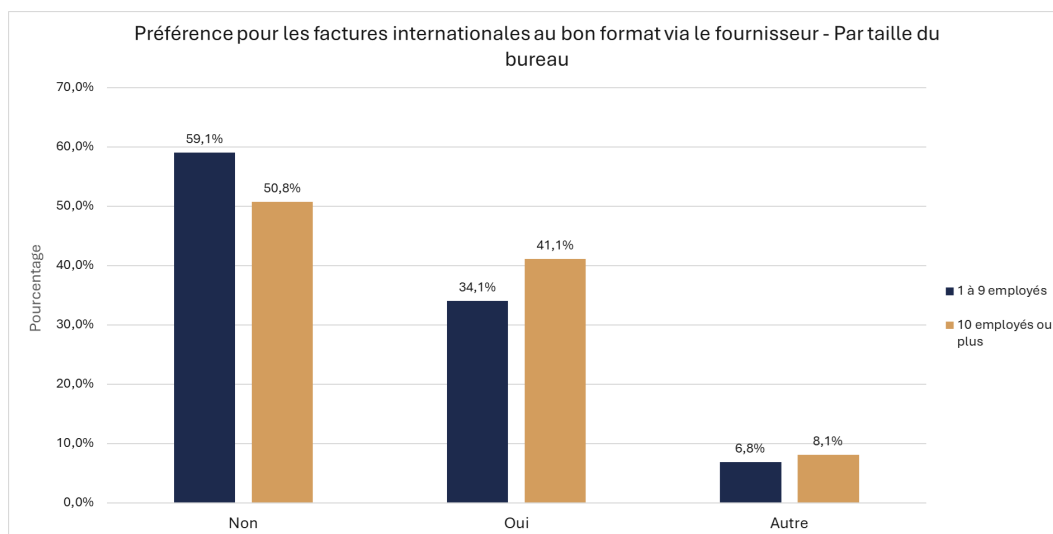
Ces chiffres reflètent que les régions avec une plus forte concentration de clients internationaux ou d'entreprises exportatrices accordent davantage d'importance à la fonctionnalité internationale, tandis que la Wallonie reste fortement centrée sur les transactions nationales.



La taille du cabinet influence également la préférence pour les outils internationaux. Ainsi, les grands cabinets (10 employés ou plus) présentent le besoin le plus élevé en matière de facturation électronique internationale, avec 41,1 % jugeant cela important et 50,8 % estimant que ce n'est pas nécessaire.

Les petits cabinets (1 à 9 employés) montrent encore moins d'intérêt : 34,1 % considèrent le support international comme important, contre 59,1 % qui ne le voient pas comme une priorité.

Cette différence souligne que les grands cabinets, ayant davantage de transactions transfrontalières, constituent la principale cible pour les fournisseurs de solutions de facturation électronique internationale. Pour les fournisseurs, cela est crucial pour déterminer leur offre et leur communication : la fonctionnalité internationale est attrayante pour des segments spécifiques, mais n'est pas encore une exigence universelle.



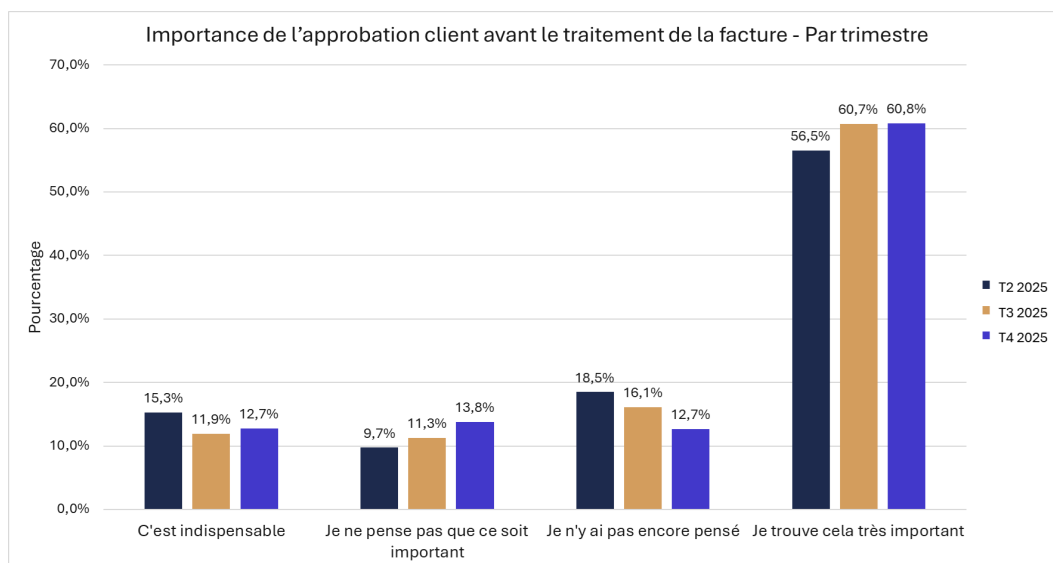
2.6.3 Approbation de la facture

Avec l'essor des factures électroniques, celles-ci circulent plus rapidement vers l'expert-comptable ou le conseiller fiscal. Parfois, la facture arrive même d'abord dans le logiciel comptable avant de passer par l'entreprise, ce qui ne permet pas toujours une validation préalable par celle-ci. Le secteur accorde une grande importance à l'approbation par le client avant le traitement de la facture, et cette importance semble croître. En parallèle, un petit groupe continue de considérer cette étape comme moins pertinente.

Sur l'ensemble de l'année, plus de 70 % des répondants jugent l'approbation client nécessaire ou très importante. Cela montre que les experts-comptables attachent de l'importance au fait que leurs clients puissent encore vérifier eux-mêmes leurs factures.

La part de ceux qui n'avaient pas encore réfléchi à cette étape a nettement diminué, passant de 18,5 % au T2 à 12,7 % au T4, ce qui indique une prise de conscience croissante et une vision plus homogène dans le secteur.

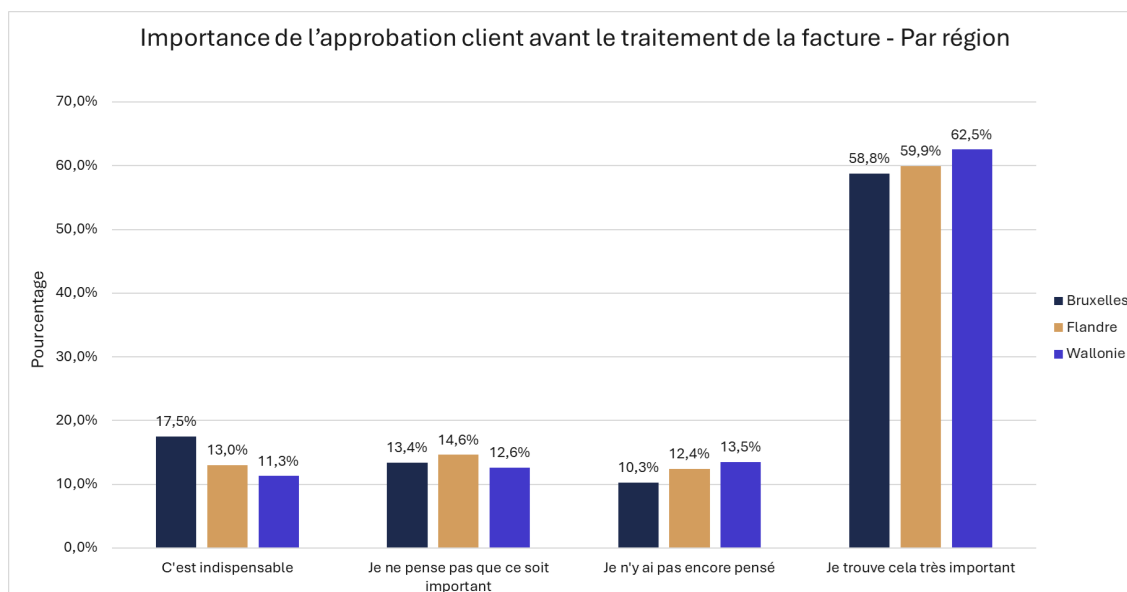
Pour autant, un petit groupe, entre 9,7 % et 13,5 %, continue de considérer cette étape comme non importante, avec une légère augmentation au cours de l'année.



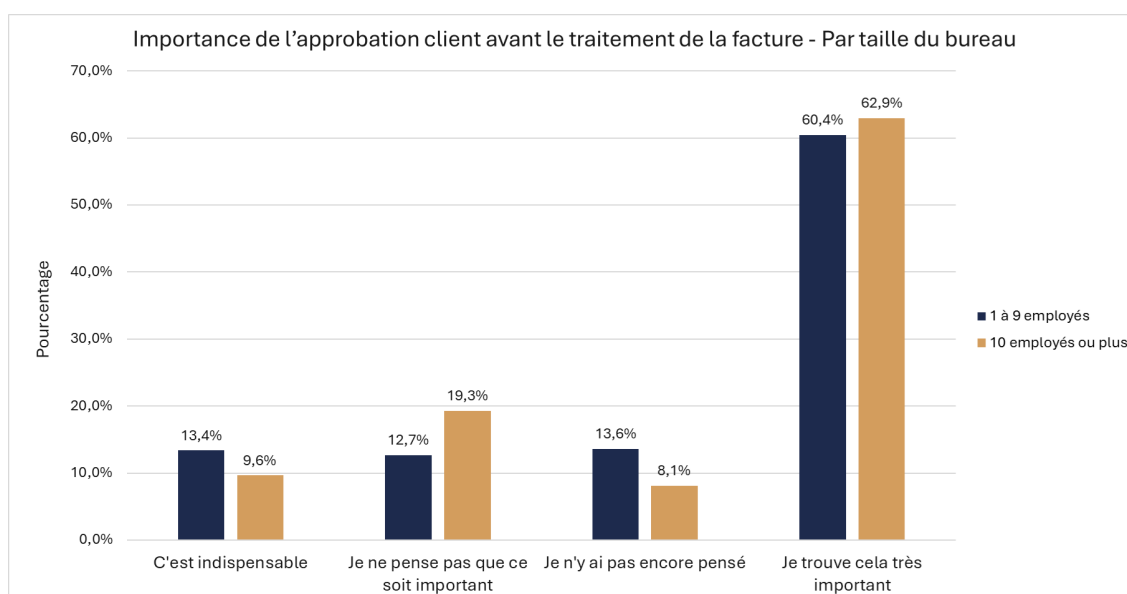
Au niveau régional, on observe quelques différences mineures, mais dans l'ensemble, les régions belges partagent une opinion similaire.

- À Bruxelles, 17,3 % des répondants considèrent l'approbation client comme essentielle et 56,8 % comme très importante, soit un total de 74,1 % qui accordent une grande valeur à cette étape.
- En Wallonie, c'est surtout la mention « très importante » qui domine (62,5 %), tandis que 11,3 % la jugent essentielle, pour un total de 73,8 %.
- En Flandre, 13,0 % la considèrent essentielle et 59,9 % très importante, soit 72,9 % au total, mais c'est également la région avec la plus grande proportion de répondants jugeant ce processus non important (14,4 %).

Ces différences montrent que Bruxelles et la Wallonie sont les plus convaincues de la nécessité de l'approbation client, tandis qu'en Flandre, un peu plus de scepticisme subsiste.



Dans les petits cabinets (1 à 9 employés), 13,4 % considèrent l'approbation client comme essentielle et 60,4 % comme très importante, soit un total de 73,8 %. De plus, la part de ceux qui n'avaient pas encore réfléchi à cette étape est relativement élevée (13,5 %), ce qui peut indiquer des processus moins standardisés. Les grands cabinets (10 employés ou plus) accordent la plus grande importance à « très important » (62,5 %), tandis que 9,6 % le jugent essentiel, pour un total de 72,1 %. En parallèle, 18,3 % des grands cabinets considèrent cette étape comme non importante, une proportion nettement plus élevée que dans les petits cabinets. Cela traduit une polarisation : une partie des grands cabinets considère l'approbation client comme cruciale, tandis qu'une autre partie la juge moins pertinente, probablement en raison de processus internes rationalisés.



3. Conclusions pour le dernier sprint

Le quatrième trimestre 2025 marque la dernière ligne droite avant l'obligation de la facturation électronique au 1er janvier 2026. L'enquête montre que le secteur comptable belge a accompli de grands progrès depuis le deuxième trimestre, mais que la préparation n'est pas encore entièrement terminée.

Adoption accélérée, mais rythme inégal

Les résultats du quatrième trimestre révèlent que le secteur comptable belge a franchi d'importantes étapes en 2025 vers la facturation électronique obligatoire. Alors qu'au deuxième trimestre près de six experts-comptables sur dix indiquaient que moins d'un quart de leurs clients étaient prêts, cette proportion a chuté à 38 % au T4. La transition de la phase de planification vers l'exécution effective est clairement engagée. Néanmoins, le rythme reste inégal : les petits cabinets et les entreprises disposant de comptaibles internes accusent un retard, ce qui souligne le besoin persistant d'accompagnement et de soutien. La Flandre reste en tête en matière d'adoption, tandis que la Wallonie gagne du terrain et que Bruxelles accuse un léger retard.

Pression croissante et confiance en baisse

Bien que la préparation progresse, la tension augmente à l'approche de la date limite du 1er janvier 2026. La confiance dans une transition sans difficulté diminue : seulement un répondant sur dix prévoit aucun problème, tandis que trois sur dix anticipent des défis importants. La majorité reste optimiste mais réaliste : la transition est réalisable, mais nécessite un suivi intensif. Cette prudence accrue reflète la prise de conscience que la facturation électronique n'est pas seulement un changement technique, mais une transformation fondamentale des processus administratifs et des relations clients.

Responsabilité en mutation

Une tendance notable est le déplacement du sentiment de responsabilité. Alors qu'au printemps plus de la moitié des experts-comptables se sentaient entièrement responsables de l'accompagnement de leurs clients, cette proportion descend à 50,6 % au T4. Parallèlement, le partage de responsabilité avec l'entreprise augmente, traduisant une conscience élargie que la facturation électronique exige un effort conjoint entre comptable et client. Cette approche partagée est particulièrement marquée en Flandre, tandis que la Wallonie et Bruxelles conservent un engagement plus individuel.

Progrès concrets en matière d'implémentation et de communication

Sur le plan pratique, les progrès sont significatifs. Plus de quatre experts-comptables sur cinq ont déjà mis en œuvre au moins une solution de facturation électronique, et la majorité dispose d'un plan de communication concret à destination de leurs clients. La progression de 65,6 % au T2 à 79,7 % au T4 démontre que le secteur est massivement passé à l'action. Les grands cabinets mènent le mouvement, en partie grâce à des ressources internes plus importantes et à la pression exercée par un portefeuille client conséquent. Les petits cabinets suivent, souvent avec moins de moyens ou une attitude plus prudente.

Préparation technique et vision future

La préparation technique progresse favorablement. La préférence pour des solutions prêtes pour l'E-reporting remonte à 55,9 %, après un léger creux au troisième trimestre, confirmant la volonté du secteur d'aller au-delà de l'obligation de base. La dimension internationale de la facturation électronique reste, pour l'instant, une priorité moindre : seulement un tiers des répondants la juge pertinente, ce qui est compréhensible compte tenu de l'accent immédiat sur le contexte belge et de la nécessité de maîtriser d'abord les obligations nationales.

Par ailleurs, la grande majorité des experts-comptables attache une grande importance à l'approbation des clients avant le traitement des factures, ce qui montre que la digitalisation s'accompagne toujours de contrôle et de transparence.

Un secteur en accélération, conscient des derniers obstacles

L'enquête sur la facturation électronique du T4 2025 dépeint un secteur en pleine dynamique. L'accélération observée au cours des six derniers mois est impressionnante, mais tout le monde n'a pas encore atteint la vitesse de croisière. Les résultats indiquent clairement que les semaines à venir seront décisives pour soutenir le groupe restant d'entreprises et de petits cabinets dans la transition.

La mise en œuvre de la facturation électronique n'est pas seulement une obligation légale, mais aussi une opportunité de moderniser les processus administratifs, de renforcer la collaboration et d'accélérer la transformation numérique de l'économie belge. Avec une communication continue, un accompagnement pratique et des directives claires, le secteur peut réussir cette transition non seulement dans les délais, mais également de manière durable.